

L'Union des Maires de la Dordogne



Sommaire

- *L'Union des Maires : une association au service des élus, administrée par les élus*
 - *Les missions de l'Union des Maires*
 - *L'Association des Maires de France*
 - *Les services de l'Union des Maires*

L'Union des Maires : une association au service des élus, administrée par les élus

C'est une Association de type « loi 1901 » qui existe depuis le 29 mai 1962

Elle regroupe en son sein les 505 maires de Dordogne et actuellement 18 Présidents d'EPCI à fiscalité propre sur 20

Elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de 35 membres titulaires ayant chacun un suppléant, élus par leurs pairs à l'occasion de chaque renouvellement municipal

L'Union des Maires : une association au service des élus, administrée par les élus

Le Bureau de l'Union des Maires est composé de 15 membres élus à la suite du conseil d'administration.

Les commissions internes de l'Union des Maires (au nombre de 6) permettent aux élus membres de réfléchir sur l'évolution des textes réglementaires et législatifs impactant les communes et EPCI et de faire, au plan local, des propositions destinées à améliorer la gestion municipale dans les domaines de :

- *Les finances et la fiscalité locale*
- *L'environnement et le développement durable*
- *L'enseignement et les transports scolaires*
- *La coopération intercommunale et les services publics*
- *L'Urbanisme, l'habitat et la voirie*
- *Les relations avec l'Etat et les collectivités territoriales*

L'Union des Maires : une association au service des élus, administrée par les élus

L'Union des Maires représente les maires et présidents d'EPCI et fait entendre leur voix :

- ***Au plan départemental : par son Président et les membres de son conseil d'Administration ainsi que ses représentants au sein des nombreuses commissions départementales de la Préfecture (nous sommes membres de 75 commissions)***
- ***Au plan national : par sa proximité avec l'Association des Maires de France, ses élus et ses différents services.***

Les missions de l'Union des Maires

L'activité de L'Union des Maires s'organise majoritairement autour de quatre missions essentielles en direction de ses adhérents

- *L'Information*
- *La Formation des élus*
- *Le Conseil juridique aux maires et Présidents d'EPCI*
- *La concertation et les actions de partenariat*

Les missions de l'Union des Maires

L'Information

4 domaines d'activité

- **Transmission** de documents ou notes sous forme dématérialisée ou papier
- **Organisation** de réunions de terrain décentralisées où nous rencontrons les élus pour écouter leurs doléances et répondre à leurs questions
- **Réalisation** de réunions avec des partenaires des collectivités (entreprises de réseaux, entreprises publiques, etc...)
- Mise à disposition du **Site Internet** et de la newsletter

Les missions de l'Union des Maires

La Formation des élus

L'Union des Maires est agréée, au plan national, pour la formation des élus

À ce titre, elle organise des sessions de formation destinées aux élus sur les domaines les plus variés intéressant la gestion communale ou intercommunale.

Ces réunions qui se tiennent au siège ou bien sur des sites décentralisés traitent de nombreux domaines (à titre d'exemples entre autres : l'urbanisme avec les PLU, PLUI, l'intercommunalité, les finances locales, les procédures de marchés publics, les débits de boissons, la prise de parole en public, le statut de l'élu, la responsabilité juridique du Maire.....)

Les missions de l'Union des Maires

Le Conseil juridique aux maires et Présidents d'EPCI

*L'Union des Maires répond aux demandes des élus dans le domaine du conseil réglementaire et juridique grâce à un **Service Juridique** dédié organisé au sein des ses services.*

Ces demandes formulées auprès de nous par tous moyens(téléphone, fax ou bien mail) trouvent réponses dans les meilleurs délais par l'envoi, par courrier ou mail de notes ou de documents spécifiques.

Ce service s'attache également à la rédaction de fiches pratiques destinées à éclairer les élus sur certains aspects de la gestion communale

Les missions de l'Union des Maires

La concertation et le partenariat

L'Union des Maires travaille **en concertation** étroite avec :

- **Les services de l'Etat** dans le département (Préfecture, Sous Préfectures, services extérieurs de l'Etat)
- **Le Conseil départemental** de la Dordogne
- **Les chambres consulaires** (Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture)
- Le Centre départemental de Gestion, le CNFPT, l'Agence Technique Départementale, le CAUE, l'ADIL 24, le Comité départemental du Tourisme, l'Union départementale des Offices de Tourisme
- Les Présidents des Tribunaux de Grande Instance et les Procureurs de la République de Bergerac et Périgueux.
- Les forces de Sécurité et de Secours : Gendarmerie Nationale, Police Nationale, SDIS

Les missions de l'Union des Maires

La concertation et le partenariat

L'Union des Maires a établie **des partenariats** sous forme de conventions ou de protocoles avec :

- Les **Etablissements chargés d'une mission des Service Public** tels que La Poste, ERDF, EDF, GRDF, Orange.
- Les **organisations professionnelles** telles que : Interbois Périgord, la Fédération du Bâtiment, le Syndicat des Entrepreneurs de Travaux Publics, la CAPEB, le Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air, les entrepreneurs de travaux agricoles
- La Fondation du Patrimoine
- L' U.D.A.F.

L'Association des Maires de France

L'article 6 des statuts de l'Union des Maires dispose que « La présente affiliation (à l'Union des Maires) comporte, de convention expresse entre les membres de l'Union des Maires, l'adhésion de chacune de leurs communes et de leur EPCI à fiscalité propre à l'Association Nationale des Maires de France et le versement de la cotisation prévue aux statuts de ladite Association Nationale. »

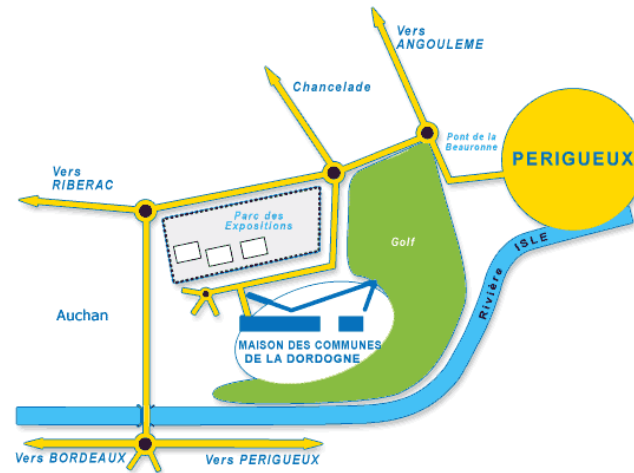
*Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF dont **34 486 maires et 1 481 présidents d'EPCI** sont aujourd'hui adhérents, représente, au plan national, une force de proposition et de représentation et intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, très en amont des projets, partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.*

L'Association des Maires de France

*A l'instar des missions de l'Union des Maires, dans le cadre de leur activité de conseil et d'aide à la décision, **les services de l'AMF** exercent un suivi continu de l'actualité législative et réglementaire des collectivités.*

*Bien qu'ayant chacune une existence statutaire propre, l'AMF et l'Union des Maires de la Dordogne entretiennent un partenariat étroit dans le cadre de la **Charte nationale** qui unit les associations départementales de maires et leur association nationale et qui font de cet ensemble d'associations un réseau sur lequel l'Association des maires de France s'appuie pour faire émerger les problèmes et les revendications, mais aussi pour diffuser ses informations. En outre, l'AMF organise, chaque année **le Congrès national des Maires de France** auquel participe régulièrement et de manière très active l'importante délégation des maires de Dordogne.*

Le siège de l'Union des Maires



L'Assemblée Générale et le Congrès départemental

Deux moments importants dans la vie de notre association départementale :

- ***l'Assemblée Générale statutaire*** qui se tient en début d'année civile et ne concernent que les adhérents
- ***le Congrès départemental*** qui réunit, à l'automne, les maires et tous leurs interlocuteurs institutionnels (Préfet, Président du Conseil Départemental, Parlementaires, Directeurs de services...+)



Les Services de l'Union des Maires

*Les services de l'Union des Maires vous accueillent à la Maison des
Communes à Marsac sur l'Isle
tous les jours de 8h30 à 12h et de 14h à 18h*

Directeur : Claude REY

Assistante : Sylvie BEAUSIR

UNION DES MAIRES
BP 104 – 24051 PERIGUEUX CT Cedex 09



05 53 02 87 35



05 53 08 69 65



contact@udm24.fr

Site Internet : www.maires-dordogne.fr

